

15 DEC. 2021



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS
CLASSÉES

Affaire suivie par : Mme Clémence SCHMIDT

Tél. : 03 89 29 22 17

clemence.schmidt@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 14 DEC. 2021

Le préfet du Haut-Rhin

à

Monsieur le président de la
Collectivité européenne d'Alsace
Direction des Routes, des
Infrastructures et des Mobilités

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Monsieur le président,

Vous trouverez ci-joint, pour notification, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique portant sur le projet de liaison routière RD331, entre la RN66 et la RD35, à Vieux-Thann, Aspach-Michelbach et Leimbach.

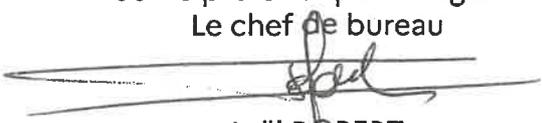
Ce document est également publié sur le site de la préfecture du Haut-Rhin sous :
<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur>

Conformément à l'article L122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, vous êtes tenu de vous prononcer dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général de votre projet, dans les conditions prévues par l'article L126-1 du code de l'environnement, à savoir : « (...) La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique. (...) »

Après réception de la déclaration de projet, je vous ferai parvenir ma décision déclarant ou non l'utilité publique de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le chef de bureau


Joël ROBERT